

Service instructeur
POLE GESTION MOYENS SUPPORTS

3^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-3-2

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2015
ROUTES, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Résumé : Le rapport présente les propositions du budget 2015 pour l'ensemble des dépenses afférentes au domaine routier et des transports départementaux qu'elles soient directes ou indirectes, d'investissement ou de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les crédits de paiements 2015 s'élèvent à 42 950 000 € dont :

- 34 800 000 € au titre des transports et déplacements,
- 4 300 000 € pour l'entretien courant du réseau routier,
- 2 450 000 € pour la viabilité hivernale,
- 1 400 000 € pour les missions support.

Pour les dépenses d'investissement, les autorisations de programme s'élèvent à 43 130 000 € dont 3 470 000 € votés en DM 2 de l'exercice 2014, et les crédits de paiements 2015 s'élèvent à un total de 26 745 000 € dont :

- 2 000 000 € pour la politique d'aides à la voirie communale,
- 13 750 000 € pour l'entretien du réseau routier,
- 100 000 € pour les transports et déplacements et
- 10 895 000 € au titre des travaux neufs afin de poursuivre les opérations engagées.

Le montant prévisionnel des recettes est de 3 059 000 € dont 1 811 000 € en investissement et 1 248 000 € en fonctionnement. Le détail de ces inscriptions budgétaires par programme est présenté en annexes 1 et 2.

□

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes et des Transports, poursuit un triple objectif :

- le développement des infrastructures routières et cyclables et des actions en faveur d'un transport collectif et notamment du ramassage des scolaires, adapté aux attentes des habitants du Haut-Rhin et à la configuration du territoire ;
- l'entretien, l'exploitation et la conservation du patrimoine du réseau routier départemental pour offrir à l'utilisateur des voies de communication de qualité et sûres ;
- l'essor économique et une politique d'aménagement du territoire.

Le présent rapport qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2015, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans cette perspective.

Au titre du BP 2015, la demande globale s'élève à :

- 26 745 000 € de crédits de paiements d'investissement et 43 130 000 € d'autorisations de programmes (dont 3,470 M€ anticipés en DM 2 de l'exercice 2014),
- 42 950 000 € de crédits de paiements de fonctionnement,
- 3 059 000 € de prévisions de recettes, dont 1 811 000 € en investissement et 1 248 000 € en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

I. Transports et déplacements

1) Dépenses de fonctionnement

Le Budget Primitif 2015 s'élève à un montant global de 34 800 000,00 € (+ 2,4 % par rapport au BP 2014). Les tableaux ci-dessous ne prennent plus en compte les crédits inscrits pour les interventions du Conseil Général en faveur des transports publics locaux, qui sont désormais présentés dans l'enveloppe consacrée à l'action territoriale pour un montant d'environ 0,6 M€.

Le principal facteur de hausse est le transport des élèves handicapés, les autres postes de dépenses étant stables ou en diminution.

LIBELLE ENVELOPPE	BP 2014	BP 2015
Prestation assistance technique	73 000 €	50 000 €
Maintenance poteaux d'arrêts	80 000 €	80 000 €
Annonces et insertions	2 000 €	1 500 €
Communication dans les transports scolaires	17 000 €	17 000 €
Frais de transport de personnes	33 000 000 €	34 268 000 €
Serveur billettique	-	60 000 €
Mission de contrôle des services	45 000 €	45 000 €
Navette Aéroport	117 000 €	102 500 €
Cotisation GART	17 000 €	18 000 €
Compensation TRAM TRAIN	70 000 €	70 000 €

URTA : Formation - Sécurité	3 000 €	3 000 €
Etudes régionales et VIALSACE	70 000 €	70 000 €
Etude Portail de la mobilité ETB	-	5 000 €
Communication et formation Site Covoiturage	-	10 000 €
TOTAL budget arrondi avec l'objectif - 1%	33 494 000 €	34 800 000 €

Compte-tenu des économies évaluées dans le cadre des études en cours d'optimisation des circuits scolaires, il est proposé **une économie de 1 % (sur la ligne « Frais de transport de personnes ») par rapport au montant présenté aux orientations budgétaires de l'année 2015 (35 130 000 €) ajustées de dépenses supplémentaires estimées à 20 000 € (Portail de la mobilité, covoiturage et VIALSACE).**

a) Le principal poste de dépenses : l'enveloppe « Frais de transport de personnes »

Le principal poste de dépenses est constitué par les « *Frais de transports de personnes* » qui regroupent les interventions du Conseil Général pour les transports réguliers et scolaires, dont notamment :

- lignes régulières et services spéciaux de transports scolaires (26,6 M€) ;
- participations du Conseil Général aux transports urbains des agglomérations de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis (2,6 M€) ;
- abonnements scolaires SNCF (1,2 M€) ;
- aides individuelles pour le transport scolaire (4,2 M€).

Les marchés de transports départementaux n'étant pas renouvelables en 2014, le réseau a été reconduit à la rentrée de septembre 2014, sans autre modification majeure que l'application des nouveaux rythmes scolaires (cf. ci-dessous). Aucun marché de transport n'arrive à échéance en 2015. Le BP 2015 est donc basé sur la reconduction des marchés en cours pour la rentrée de septembre 2015 avec une hypothèse d'actualisation de 2 % (soit environ 450 000 €).

Il est fait état ci-dessous des dépenses et des effectifs depuis quatre ans permettant de mesurer notamment l'impact de l'augmentation des élèves et étudiants handicapés pris en charge.

Nombre d'élèves subventionnés

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Lignes régulières routières	9 734	9 312	9 009
Services spéciaux (lycées et collèges)	15 463	13 151	13 364
Regroupements scolaires intercommunaux	4 725	4 641	4 549
Elèves handicapés	468	501	565
Abonnements SNCF	3 489	3 347	3 355
Aides individuelles	481	492	486
TOTAL	34 355	31 451	31 328

Evolution des dépenses (période 2010 – 2015, montants en € TTC)

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015
Lignes régulières routières	11 650 486	12 583 300	13 292 129	13 295 266	13 133 000
Services spéciaux et regroupements scolaires	12 866 716	11 372 450	11 084 431	12 039 347	13 220 200
Participation aux transports urbains	2 026 436	2 257 920	2 112 198	2 570 970	2 587 100
Elèves handicapés	2 505 090	2 962 473	3 191 137	3 871 055	3 852 000
Abonnements SNCF	1 196 956	1 451 472	1 025 503	1 180 893	1 215 700
Aides individuelles	339 405	319 454	284 981	267 577	320 000
TOTAL	30 585 092	30 947 073	30 990 382	33 225 110	34 328 000

Les principaux facteurs qui impactent l'évolution de ce poste « *Frais de transports de personnes* » pour l'année 2015 sont :

Les nouveaux rythmes scolaires

Le décret du 24 janvier 2013 relatif aux rythmes scolaires a imposé une 5ème demi-journée de fonctionnement et l'organisation d'activités pédagogiques complémentaires dans les écoles à compter de septembre 2013, avec possibilité de report à la rentrée 2014.

L'année 2015 sera la première année pour laquelle l'impact de la modification des rythmes scolaires joue à plein.

A quelques exceptions près, la quasi-totalité des gestionnaires de regroupements pédagogiques du Haut-Rhin a opté pour le report de cette réforme à la rentrée de septembre 2014.

Il a donc été nécessaire d'adapter les marchés de transports scolaires des regroupements pédagogiques (67 circuits) pour y intégrer une cinquième demi-journée de fonctionnement.

L'impact économique de cette opération est estimé à + 385 000,00 € TTC par an au titre de cette cinquième demi-journée, mercredi ou samedi matin. Cette dépense est subventionnée au taux de 100 % par le Conseil Général (un aller-retour).

Par ailleurs, il est à noter que l'application des nouveaux rythmes scolaires a conduit dans certains cas à une révision des prix journaliers des lundis, mardis, jeudis et vendredis du fait des modifications d'horaires. La tendance constatée dans la majorité des regroupements est l'avancement d'une demi-heure de la sortie de l'école pour libérer la plage horaire nécessaire aux activités pédagogiques complémentaires. Cette modification réduit le temps de coupure du conducteur ce qui lui ouvre droit à une rémunération complémentaire en application des conventions collectives.

L'impact économique de ces mesures n'est pas pris en compte par le Conseil Général mais reste à la charge des gestionnaires locaux (communes, syndicats scolaires), le Département limitant sa participation au financement de la cinquième demi-journée.

L'actualisation des prix des marchés

Les prix des marchés de transports départementaux réguliers et scolaires sont actualisés deux fois l'an au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, sur la base d'une formule indiciaire prévue au cahier des charges.

Nos marchés connaissent une augmentation régulière résumée ci-dessous :

2011 : + 2,55 %
2012 : + 2,30 %
2013 : + 1,30 %
2014 : + 0,70 %

Le transport des élèves handicapés

Le budget consacré en 2015 au transport des élèves handicapés est en très forte augmentation.

- *La reconnaissance du handicap et le droit au transport*

En application de l'article R213 du Code de l'Education, le Conseil Général rembourse aux familles les frais exposés pour le transport des enfants reconnus médicalement inaptes à l'utilisation des transports en commun pour leurs déplacements vers les établissements relevant de l'Education Nationale.

Il s'agit d'une dépense obligatoire pour les Départements.

La reconnaissance du handicap et du droit au transport est assurée sur visite médicale par la Maison des Personnes Handicapées (MDPH). La MDPH propose le mode de transport en fonction de la scolarité et de la nature du handicap.

L'élève est orienté en priorité vers le réseau des transports publics. Mais lorsque le handicap ne le permet pas ou lorsque le réseau ne couvre pas le trajet domicile - école, la solution de transport est individuelle (taxi, VSL ou véhicule familial).

- *L'évolution des dépenses réalisées (hors périmètre des transports urbains de Mulhouse)*

Année scolaire	Nombre d'élèves	Dépenses
2005/06	205	1 138 410,25 €
2006/07	220	1 329 211,42 €
2007/08	283	1 710 348,25 €
2008/09	341	1 813 438,42 €
2009/10	335	2 220 508,58 €
2010/11	358	1 871 711,85 €
2011/12	468	2 950 175,18 €
2012/13	501	3 144 108,85 €
2013/14	565	3 266 165,45 €

Pour l'année civile 2015, le budget prévisionnel est de 3 852 000,00 €.

Parmi les raisons de cette évolution, on constate une tendance à orienter préférentiellement vers l'Education Nationale les élèves qui relevaient auparavant des instituts médicaux éducatifs (scolarité prise en charge par les organismes de sécurité sociale).

Il s'agit d'un effet induit par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances : les élèves sont prioritairement orientés vers un système éducatif de nature à leur donner plus de chance d'intégration qu'un régime médico-social.

Les nouveaux rythmes scolaires ont également un effet budgétaire évalué à 220 000 € en plus pour 2015 : 25 % des élèves reconnus handicapés sont scolarisés dans le premier degré et sont donc par conséquent concernés par une journée supplémentaire de scolarité.

- *Le cas particulier de l'agglomération de MULHOUSE*

Les élèves handicapés de l'agglomération mulhousienne sont pris en charge par le réseau DOMIBUS, en contrepartie d'une subvention forfaitaire du Conseil Général pour un taux de 15 % des dépenses annuelles de fonctionnement de ce réseau. Ce dispositif résulte d'une convention passée en 1991 par le Conseil Général et le SITRAM pour les transports des personnes handicapées dans le périmètre des transports urbains de Mulhouse.

Du fait de la forte évolution des dépenses de transports des élèves handicapés, Mulhouse Alsace Agglomération, qui a pris la succession du SITRAM, demande la renégociation de cette convention sur la base d'un taux de subvention de 30 %.

Les incidences de cette demande sont budgétées à + 240 K€ au BP 2015. Cette dernière sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente du 13 mars 2015.

- *L'impact économique sur le BP 2015*

Par rapport à une reconduction actualisée des dépenses de transport d'élèves handicapés prévues au BP 2014, cette évolution à la hausse a un impact économique sur le BP 2015 évalué à + 1,45 M€.

b) Participation du Conseil Général aux actions régionales de transports publics

Un crédit de 70 000 € est proposé pour les participations du Département aux actions initiées par la Région Alsace en faveur de l'intermodalité des transports régionaux.

La principale dépense sur ce poste est liée au fonctionnement du site VIALSACE (système d'information multimodal) et à des travaux d'études sur la billettique.

c) Participation à l'étude de faisabilité pour la création d'un portail de la mobilité de l'Eurodistrict Trinational de Bâle

L'Eurodistrict Trinational de Bâle souhaite créer un portail de la mobilité basé sur les nouvelles technologies (Site Internet, Appli mobile,...) rassemblant l'information sur les différents moyens de transports et services associés à la mobilité. Le coût de l'étude est de 60 000 € et la participation du Conseil Général est fixée à 5 000 €.

d) Dépenses de communication et de formation liées au nouveau site de Covoiturage

Le lancement et l'animation du site de covoiturage nécessite de prévoir des crédits pour financer les actions communes avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre d'un marché commun. Ces dépenses sont estimées à 10 000 € pour l'année 2015.

e) Travaux d'études

Un crédit de 50 000 € est inscrit pour les diverses prestations d'assistance à la mise en œuvre du Schéma des transports et de la mobilité ainsi que du Schéma directeur d'accessibilité.

2) Recettes de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015
Recettes diverses (Alsaplus, duplicata)	8 000 €	8 000 €
Compensation tarifaire TRAM TRAIN	70 000 €	70 000 €
Participation des transports urbains	- €	150 000 €
TOTAL	78 000 €	228 000 €

Les recettes diverses correspondent aux versements de la Région Alsace sur la vente des titres Alsa Plus utilisables sur le réseau départemental (Alsa Plus « Job et Cars 68 », Alsa Plus « 24 heures »), ainsi qu'aux frais de duplicata pour les cartes de transports scolaires.

La compensation tarifaire Tram Train est versée par la Région au Département à charge pour ce dernier de la reverser aux exploitants interurbains. Une dépense équivalente est prévue en fonctionnement. C'est une rubrique neutre au plan budgétaire.

L'affrètement des lignes régulières départementales sur leur partie urbaine par les réseaux de bus urbains de Colmar (TRACE) et Mulhouse (Soléa) est en cours de reconventionnement. Il donnera lieu à encaissement par le Conseil Général d'un prix d'affrètement payé par les exploitants de transports urbains.

Il est à noter par ailleurs, que le Département a obtenu un avis favorable de la Direction des Impôts pour assujettir son activité de transports scolaires sur les lignes régulières à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.).

Cette opération a pour but la récupération de la TVA sur l'activité de transports des lycéens qui est structurellement déficitaire puisque la participation des usagers (35 %) est inférieure au coût de production des services.

Les premières déclarations ont été déposées au titre des années antérieures. L'objectif est la récupération de TVA pour un montant annuel prévisionnel de 450 000 €.

II. Entretien du réseau routier

Le budget de fonctionnement 2015 pour l'entretien du réseau routier s'établit à 8 150 000 €.

Les missions développées dans ce programme sont regroupées sous trois thématiques :

- Entretien courant,
- Viabilité hivernale,
- Missions support.

Chacune de ces missions est déclinée par tâche et détaillée dans l'annexe n° 2.

1) Entretien courant du réseau routier

Le budget réservé à l'entretien courant, alloué aux unités du siège, au Service d'Appui Routes et Matériels (SARM) et aux Agences Territoriales Routières, est de 4 300 000 €.

Cet entretien courant se décline de la manière suivante :

- Chaussées : réparations ponctuelles, souvent liées aux dégâts d'hiver, par pontage des fissures, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet.
- Ouvrages d'assainissement : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement, des pompes de relevage.
- Fauchage et nettoyage des accotements : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage tout au long de l'année des débris pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Plantations : travaux d'élagage ou d'abattage.
- Entretien des équipements : réparation des glissières, ouvertures/fermetures des glissières pour les passages des transports exceptionnels, réparation ou remplacement de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage avec leurs consommations électriques induites.

La signalisation directionnelle n'est plus remplacée qu'aux points stratégiques ou à des carrefours à fort enjeu en matière de sécurité routière.

- Entretien des itinéraires cyclables : réalisation du fauchage, de l'élagage de sécurité des plantations, du balayage.

La masse salariale correspondant aux tâches réalisées en régie, soit environ 4 000 000 €, n'est pas valorisée dans ces différents programmes.

2) Viabilité hivernale

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 2 450 000 € pour 2015. Il s'agit d'un montant prévisionnel, correspondant à un hiver peu rigoureux.

En fonction du déroulement de la prochaine campagne hivernale, un réajustement des crédits pourra alors être réalisé en 2015, à l'occasion de la DM 1.

3) Missions support

Ce budget, d'un montant de 1 400 000 €, correspond principalement aux dépenses d'entretien des matériels et des carburants pour toute la période estivale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 145 000 € pour l'entretien des routes départementales de l'agglomération de Mulhouse.

En matière de recettes, les prévisions inscrites au BP 2015 s'élèvent à 1 020 000 € et concernent :

- Les redevances d'occupants du domaine public routier départemental (510 000 €),
- Les ouvertures de glissières pour convois exceptionnels (250 000 €),
- Le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 dite « route internationale » par les cantons suisses (50 000 €),
- Le remboursement des dépenses de remplacement de la signalisation verticale et des glissières suite à des accidents (210 000 €).

INVESTISSEMENT

I - Investissement indirect

CP 2015 : 2 000 000 €

AP 2015 : 600 000 €

1) Participation aux investissements de l'Etat (politique A02)

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du PDMI, ainsi que la contribution qu'il apporte aux autres projets routiers de l'Etat.

L'Etat étant lui-même contraint sur son budget d'investissement et n'ayant pas à ce jour transmis de programmation financière actualisée, il est proposé de ne pas mobiliser de crédits de paiements 2015 à ce stade de la construction budgétaire. Ce chapitre budgétaire sera susceptible d'être ajusté lors des décisions modificatives 2015, et ce en fonction des éléments qui seront transmis par la DREAL.

2) Aides à la voirie communale (politique A08)

CP 2015 : 1,00 M€

AP 2015 : 0,60 M€

Pour ces programmes, l'inscription demandée est évaluée à 1,00 M€ de CP 2015 et 0,60 M€ d'AP 2015.

Ce montant reste estimatif notamment pour les opérations relevant du programme « Aménagement des Routes Départementales en agglomération » (non intégré au dispositif des PIL) car dépendant du rythme des travaux adopté par les communes.

Globalement sur cette politique, les crédits de paiements à inscrire sur le budget de la DRT sont en nette diminution depuis le transfert des rubriques d'aides vers l'enveloppe « Projet d'Intérêt Local (PIL) » des CTV de 2^{ème} génération dont les crédits relèvent désormais du budget de la Délégation à l'Action Territorialisée.

3) Participation du Département à l'achèvement de la voie sud de Mulhouse (programme AW 211)

CP 2015 : 1,00 M€

Par décision de l'Assemblée délibérante du 22 juin 2012, le Département a décidé de participer à hauteur de 10,6 M€ aux travaux d'achèvement de la Voie Sud de Mulhouse et d'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé Quai d'Isly.

La convention financière correspondante précise les modalités de versement de cette subvention car celle-ci sera échelonnée sur 10 ans, ce qui représente une dépense annuelle nouvelle de 1,06 M€.

Par courrier du 21 juillet 2014, la Ville de Mulhouse a précisé que le démarrage des travaux d'achèvement de la voie sud est prévu pour mi-2015, et 2017 pour l'augmentation du gabarit de l'ouvrage.

Par conséquent, la première échéance au titre des travaux qui débiteront en 2015, est prévue à hauteur de 1,00 M€ sur le BP 2015.

II - Entretien du réseau routier (politiques A03, A04 et A05)

CP 2015 : 13 750 000 €

AP 2015 : 16 650 000 € (dont 3,470 M€ anticipés en DM 2 de l'exercice 2014)

1) Maintenance des RD (politique A03)

**a) Programmes A131 – Travaux de renforcement sur RD et A179 –
Rénovation des pistes cyclables**

CP 2015 : 4 000 000 €

AP 2015 : 5 000 000 € (dont 500 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2014)

La politique en matière de renforcement des chaussées concerne le renouvellement des couches de roulements et les travaux connexes sur routes départementales (reprofilage ou renforcement de la structure après étude de l'existant). Ces travaux constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Compte tenu des très fortes contraintes budgétaires, le BP 2015 est limité à 4 M€ de crédits de paiements sur ce programme. Il convient de préciser que d'importantes opérations de renforcement de structure, identifiées par les services de la DRT en charge de l'entretien routier, seraient à réaliser à court terme.

Afin d'identifier les crédits nécessaires aux travaux de renouvellement des couches de roulement des pistes cyclables situées sur le domaine départemental, il vous est proposé de voter 0,400 M€ de CP 2015 sur le programme A179 « Rénovation des pistes cyclables ».

b) Programme A131A – Travaux d’assainissement

CP 2015 : 400 000 €

AP 2015 : 400 000 €

Ces travaux consistent à des aménagements d’aqueducs, de traversées de chaussées, de sécurisation des têtes d’ouvrages. Il est notamment proposé de financer sur ce programme la poursuite de la remise à niveau des bassins d’orage existants.

c) Programme A132 – Calibrage en traverse d’agglomération

CP 2015 : 2 000 000 €

AP 2015 : 3 000 000 €

Les travaux de calibrage consistent, soit en un décaissement du corps de chaussée et sa remise à neuf, soit en un simple renforcement de la couche de roulement. Ces opérations accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d’agglomération réalisés sous maîtrise d’ouvrage des communes. Afin de faciliter la gestion budgétaire des programmes A131 et A132 et améliorer globalement la lisibilité des comptes, il vous est proposé de regrouper l’ensemble des paiements relatifs aux dépenses de calibrage sur le programme A132, et non plus sur le programme A131 qui sera désormais dédié aux seuls travaux de renforcement sur RD réalisés sous maîtrise d’ouvrage départementale.

Compte tenu de cette évolution, le budget 2015 demandé sur le programme A132 s’élève à 2 M€ en crédits de paiements et 3 M€ en autorisations de programme.

d) Programme A133 – Plantations

CP 2015 : 50 000 €

AP 2015 : 50 000 € (dont 30 000 € anticipés en DM 2 de l’exercice 2014)

Sur ce programme sont effectuées des interventions destinées à améliorer la qualité paysagère et la sécurité des routes départementales. Des opérations importantes d’abattage d’arbres menaçant la sécurité, avec replantations compensatoires, sont également réalisées sur ce chapitre.

e) Programme A134 – Construction et rénovation d’ouvrages d’art

CP 2015 : 1 000 000 €

AP 2015 : 1 400 000 € anticipés en DM 2 de l’exercice 2014

Ce patrimoine fort de 2 000 ouvrages (ponts et murs de soutènement) exige des travaux de rénovation périodiques.

Parmi les opérations à mener prioritairement en 2015, sont prévus notamment les travaux relatifs aux réparations du pont sur l’Ill à MEYENHEIM, à la réhabilitation d’ouvrages d’art dans la montée du col de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, aux réparations du pont sur le canal du Rhône au Rhin déclassé à VOGELSHEIM ainsi que du pont sur le canal du Rhône au Rhin à HAGENBACH, à l’étude pour la réparation du pont sur le Rhin à CHALAMPE et au réaménagement du pont sur l’ILL à COLMAR au lieu dit « Maison Rouge ».

f) Programme A135 – Maintenance des ouvrages d’art

CP 2015 : 1 550 000 €

AP 2015 : 1 550 000 € (dont 1 000 000 € anticipés en DM 2 de l’exercice 2014)

Le patrimoine d’ouvrages d’art sur le réseau routier départemental est valorisé à environ 800 M€. En 2014, les travaux de maintenance ont concerné 30 ouvrages, exécutés via des marchés à bons de commandes.

g) Programme A136 – Aménagements de maintenance urgents

CP 2015 : 450 000 €

AP 2015 : 450 000 €

Ce programme a pour objet de réaliser des aménagements de voirie imprévus qui s’avèrent urgents, essentiellement liés aux dégâts d’hiver. Pour mémoire, les dépenses réalisées au titre de ces aménagements ont mobilisé un budget annuel compris entre 0,58 et 1,80 M€ depuis 2009, en fonction des dégâts d’hiver constatés.

h) Programme A137 – Etudes et investigations sur ouvrages d’art

CP 2015 : 200 000 €

AP 2015 : 200 000 € (dont 20 000 € anticipés en DM 2 de l’exercice 2014)

Ce programme permet de financer les études et les investigations sur les ouvrages d’art avant d’entreprendre les travaux sur les programmes A134 ou A135.

2) Sécurité routière (politique A04)

a) Programme A141 – Opérations de sécurité

CP 2015 : 800 000 €

AP 2015 : 800 000 € (dont 20 000 € anticipés en DM 2 de l’exercice 2014)

Le programme A141 « opérations de sécurité » permet de réaliser un ensemble de petites interventions de sécurisation du réseau. Depuis 2012, ce budget est de 0,8 M€. Il s’agit en moyenne d’une vingtaine d’opérations annuelles qui consistent à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours etc...

Du fait de l’importance des travaux à réaliser, il est proposé de maintenir le budget annuel de ce programme à 0,8 M€.

En matière de recettes, une prévision de 400 000 € est inscrite au BP 2015 de ce programme au titre de la dotation versée par la Préfecture du Haut-Rhin pour les amendes de polices relevées par les radars automatiques.

b) Programme A142 – Installation de voirie

CP 2015 : 100 000 €

AP 2015 : 100 000 €

Au titre de ce programme, sont effectuées les acquisitions de matériels de comptage de trafic routier et des équipements dynamiques.

3) Exploitation (politique A05)

a) Programme A151 – Signalisation verticale

CP 2015 : 500 000 €

AP 2015 : 500 000 € (dont 100 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2014)

Ce programme concerne la mise en œuvre, par itinéraire, du schéma directeur de signalisation directionnelle validé par l'Assemblée en 2001 et la mise en conformité de la signalisation de police, le bornage, ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

b) Programme A152 – Signalisation horizontale

CP 2015 : 750 000 €

AP 2015 : 750 000 € (dont 100 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2014)

Le renouvellement de la signalisation horizontale est dicté par les besoins de la sécurité routière, le marquage étant un des facteurs les plus importants à ce titre pour les usagers, de nuit et par mauvais temps.

La totalité du réseau départemental est équipée d'un marquage dont la nature et la périodicité de renouvellement ont été fixées par l'Assemblée, à savoir, de marquer tous les deux ans l'axe et les lignes de rives des routes hors agglomération.

c) Programme A153 – Dispositifs de retenue

CP 2015 : 700 000 €

AP 2015 : 700 000 € (dont 100 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2014)

Les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité protègent les usagers par rapport aux obstacles latéraux : arbres, signalisation, talus ou fossés.

Du fait de l'évolution des caractéristiques techniques à respecter et des modifications du réseau routier, de nombreux dispositifs en place doivent encore être mis aux normes, ce qui représente un budget d'environ 0,40 M€ pour cette année. Un budget annuel d'environ 0,3 M€ est également nécessaire pour les mises en conformité des glissières en accompagnement des chantiers de renouvellement des couches de roulement.

d) Programme A155 – Eclairage public

CP 2015 : 50 000 €

AP 2015 : 50 000 €

Le budget 2015 permettra de financer un inventaire avec géo-référencement de toutes nos installations et la dépose de mats d'éclairage publics.

e) Programme A156 – Acquisition de matériel SARM

CP 2015 : 800 000 €

AP 2015 : 1 300 000 € (dont 200 000 € anticipés en DM 2 de l'exercice 2014)

Une part importante des missions d'entretien et d'exploitation du réseau est assurée en régie par les personnels de la Direction des Routes et des Transports.

Pour l'exercice de ces tâches, les agents disposent d'une flotte de matériels et d'engins qu'il convient de renouveler quand ils sont amortis et ainsi éviter des surcoûts d'entretien.

En ce qui concerne le programme 2015, il est prévu d'acquérir une pelle hydraulique, une balayeuse aspiratrice autonome, des remorques porte-panneaux ainsi qu'un tracteur avec équipement de fauchage avant et arrière.

III – Transports et déplacements : aménagement des points d'arrêts et covoiturage

CP 2015 : 100 000 €

Un crédit de 85 000 € est proposé pour les dépenses d'équipement signalétique aux arrêts des lignes régulières (poses ou remplacements de poteaux et cadres horaires). Au titre des dépenses liées aux développements du site de covoiturage (applications Android, Iphone et Windows Phone), un budget de 15 000 € est également nécessaire.

IV - Travaux neufs

CP 2015 : 10 895 000 €

AP 2015 : 26 330 000 €

1) Constructions neuves et travaux sur RD (programme A111)

CP 2015 : 930 000 €

AP 2015 : 1 630 000 €

Il s'agit d'opérations d'investissement modestes mais qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire.

Les crédits dépensés en 2014 sur ce programme se sont élevés à 1,70 M€ TTC.

Les besoins de CP 2015 s'élèvent à 0,93 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,17 M€, soit une dépense nette de 0,76 M€) et permettront de financer :

- la **poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés** :
 - Le deuxième acompte au titre de la participation aux travaux de l'avenue de l'Europe à COLMAR (0,20 M€),
 - L'aménagement de la RD 419 à FRANKEN (0,050 M€),
 - Les dernières dépenses relatives à l'aménagement du giratoire d'ILLZACH (0,04 M€),
 - La poursuite des études du Col d'ODEREN (0,025 M€),
 - Divers aménagements sur RD (0,095 M€).

- **le lancement de nouvelles opérations** :
 - L'aménagement du carrefour avec la RD 11-III à FRELAND (0,35 M€),
 - L'aménagement de la route des crêtes (0,10 M€),
 - Les études pour la sécurisation de la RD 416 à RIBEAUVILLE suite aux éboulements rocheux (0,030 M€).

Les nouvelles opérations feront l'objet d'une affectation d'AP en Commission Permanente.

2) Etudes (programme A112)

CP 2015 : 100 000 €

AP 2015 : 50 000 €

Ce programme finance les études préalables et de faisabilité relatives aux opérations d'investissement de la Direction des Routes et des Transports.

3) Aménagement d'itinéraires cyclables (politique A07)

CP 2015 : 3 105 000 €

AP 2015 : 2 500 000 €

Les crédits dépensés en 2014 sur ces programmes se sont élevés à 1,30 M€ TTC, dont 0,55 M€ pour l'aménagement des berges du Rhin entre HUNINGUE et BALE. Le BP 2015 tient compte des crédits de paiements nécessaires à la continuité d'opérations en cours, essentiellement au titre de la réalisation du projet d'itinéraire cyclable reliant le port Saint-Jean à BALE et la passerelle des Trois-Pays à HUNINGUE (2,6 M€ et un complément d'AP de 1,65 M€),

Cet itinéraire inscrit au schéma départemental des itinéraires cyclables permettra d'assurer une continuité cyclable entre la SUISSE, l'ALLEMAGNE et la FRANCE et de combler ainsi un maillon manquant de l'EuroVélo n°13 (dénommée « Véloroute Rhin ») et de l'EuroVélo n° 6 « Atlantique – Mer Noire ».

Le montant global des CP 2015 s'élève à 3,105 M€, avec 1,240 M€ de recettes correspondantes, soit une dépense nette de 1,865 M€, dont le détail prévisionnel vous est présenté ci-dessous :

- Itinéraire cyclable HUNINGUE BALE (2,60 M€),
- Itinéraire cyclable BARTENHEIM BLOTZHEIM (0,10 M€),
- Signalisation de la route des vins (0,10 M€),
- Alsace à vélo (0,10 M€),
- Itinéraire cyclable RD55 à ILLZACH (0,06 M€),

- Desserte PSA à MULHOUSE (0,05 M€),
- Itinéraire cyclable HERRLISHEIM EGUISHHEIM (0,05 M€),
- Renouvellement des équipements de sécurité (0,04 M€).

En matière de recettes sur ces programmes, les prévisions inscrites au BP 2015 correspondent pour l'essentiel aux financements des partenaires du Département pour l'aménagement de la « Voie verte HUNINGUE BALE ».

4) Opérations individualisées du PPIR (politique A01)

CP 2015 : 6 760 000 €

AP 2009 complémentaires : 21 700 000 €

a) Bilan résumé 2014

Les opérations du PPIR qui ont fait l'objet de paiements en 2014 portaient notamment sur les aménagements suivants :

- Déviation de Retzwiller (2,575 M€),
- Liaison A35-RD 83 à hauteur de Rouffach (2,187 M€),
- Prolongement de la Voie sud à Mulhouse (1,101 M€),
- Déviation d'Aspach (0,768 M€),
- Déviation de Wintzenheim (0,262 M€ dont 0,200 M€ au titre d'une régularisation comptable),
- Liaison A35 / RD83 à hauteur de Ensisheim (0,238 M€),
- Déviation de Dannemarie (0,178 M€),

Au total, les crédits dépensés pour le PPIR en 2014 se sont élevés à environ 7,5 M€ TTC.

b) Budget Primitif 2015

Engagement des études (et/ou DUP) et travaux préparatoires :

		Ajustement d'AP	CP 2015
ASA11	Liaison Altkirch Mulhouse Burnhaupt		760 000 €
AV111	RD 419 - Déviation de DANNEMARIE	17 650 000 €	200 000 €
AAA1	Elargissement RD 50 à HIRTZFELDEN		200 000 €
AP111	Liaison RD 66 RD 35 à VIEUX THANN		115 000 €
ASD11	Barreau Ouest d'ALTKIRCH		115 000 €
AAB1	Echangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM	3 050 000 €	100 000 €
AX11	Liaison A 35 RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM		100 000 €
AAC1	Desserte du Technoport à SAINT LOUIS		50 000 €

Solde d'opérations :

		Ajustement d'AP	CP 2015	Commentaires
AG111	Déviations de WINTZENHEIM		70 000 €	Aménagement paysager et éclairage pour le giratoire de la Croix blanche

Opérations en travaux :

		Ajustement d'AP	CP 2015	Commentaires
AW111	Carrefour « Pont SNCF » à RIEDISHEIM		2 100 000 €	Travaux pour mise en circulation des deux giratoires
AQ111	RD 419 - Déviation de BALLERSDORF		1 000 000 €	Lancement d'une nouvelle procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et début des travaux
AL111	RD 466 - Déviation d'ASPACH	1 000 000 €	700 000 €	Travaux paysagers, passerelle, contrôles, maîtrise d'oeuvre
AM111	RD 18bis - Liaison A 35/RN 83 à hauteur de ROUFFACH		700 000 €	Travaux de l'échangeur et de la traverse, sécurisation de la section courante
AR111	RD 419 - Déviation de RETZWILLER		400 000 €	Travaux paysagers
AR011	Rocade Ouest de COLMAR		150 000 €	Poursuite des études et de la concertation avec la commune de WINTZENHEIM

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2015, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer, avec les partenaires concernés, les conventions et les avenants portant sur les programmes correspondants ;
- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- d'autoriser le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2015, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2014 ;
- d'autoriser le versement, au titre de 2014 et 2015, de la participation versée à la Ville de Mulhouse au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans

l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 145 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, Fonction 621, Nature 6568 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport et pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER